

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 19 octobre 2012

La journée des partenaires du vendredi 19 octobre 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **La lettre d'UNICONGO à Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire concernant les préoccupations de ses adhérents**
  - **La validation des manifestes au-delà de 14H00, y compris le week-end**

Le Colonel Jean Didace ISSEBOU, Chef du SEPI, a rappelé aux partenaires que le système informatique SYDONIA est ouvert aux utilisateurs 24H/24, depuis plus de cinq mois.

- **Les amendes liées aux divergences de positions tarifaires entre la Douane et COTECNA**

Madame la Directrice a rappelé que lors des journées des partenaires, les usagers confrontés à des divergences de positions tarifaires entre la Douane et COTECNA avaient été invités à se rapprocher de cette dernière dès réception de l'Avis de résultat d'inspection (ARI), pour la révision des positions tarifaires en cause.

Il a été retenu que lorsque cette modification n'est pas faite au niveau de COTECNA, l'utilisateur qui constate une erreur sur une position tarifaire peut solliciter une contre-écriture auprès du Chef de Bureau.

- **La taxation forfaitaire du TEL au lieu de la taxation par opération**

Madame la Directrice a fait observer que toute modification concernant la taxation du TEL est du ressort de Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Les demandes de taxation forfaitaire peuvent être déposées au niveau du Département, qui les transmettra à la hiérarchie.

- **Le Guichet Unique Maritime (GUMAR)**

Répondant à la préoccupation de Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de TMC, relative à la date de démarrage du GUMAR, Madame la Directrice a rappelé aux partenaires l'attention particulière accordée par le Gouvernement à ce dossier, qui figure parmi les points essentiels abordés lors du Conseil des Ministres du 28 septembre 2012. Il a été décidé à cette occasion la mise en place d'un guichet unique physique avec une caisse unique, pour l'ensemble des formalités et des paiements liés au dédouanement des marchandises.

- **La vulgarisation des mesures arrêtées par le Conseil des Ministres du 28 septembre 2012**

Madame la Directrice a souligné la nécessité de vulgariser les mesures arrêtées par le Conseil des Ministres du 28 septembre 2012.

Elle a fait observer que l'Administration des douanes, qui se trouve actuellement dans la ligne de mire des autorités nationales, est déterminée à tout mettre en œuvre pour la modernisation des procédures et l'amélioration de ses prestations.

- **La facturation de leurs prestations par les commissionnaires en douane agréés**

Madame la Directrice a invité les commissionnaires en douane agréés à procéder d'urgence à la mise à jour de la facturation de leurs prestations, en éliminant notamment des rubriques injustifiées telles que « passage informatique » ou « vacation douane » et en se référant au barème officiel du TEL pour toutes les opérations y relatives.

Il a été relevé le caractère obsolète du cadre juridique régissant la facturation de leurs prestations par les commissionnaires en douane agréés. Une commission interministérielle a été mise en place pour l'actualisation des dispositions réglementaires en vigueur.

- **Le rappel des dispositions réglementaires concernant le transfert des marchandises au Dépôt Douane et l'organisation des ventes aux enchères publiques**

Madame la Directrice a rappelé une fois de plus les dispositions réglementaires concernant le transfert des marchandises au Dépôt Douane et l'organisation des ventes aux enchères publiques.

Elle a également rappelé qu'après la délivrance du bon à enlever, l'enlèvement des marchandises doit être immédiat.

- **Le double paiement des frais d'immatriculation provisoire des véhicules importés**

Monsieur Fidèle MANKOU, Président Directeur Général de FIFOB a décrit le double paiement des frais d'immatriculation subi par les importateurs de la part des consignataires et de la Société SPAMS.

Il a été convenu que les importateurs se rapprochent des consignataires et de la Société SPAMS pour élucider la question.

- **L'accession du Congo au statut de pays émergent à l'horizon 2025**

Le Colonel Albert Raphaël DIRAT, Chef du Bureau Principal Port, a invité les partenaires à développer une attitude favorable à l'accession du Congo au statut de pays émergent à l'horizon 2025.

Il a été relevé que les difficultés, notamment financières, voire les tracasseries, rencontrées par les opérateurs économiques dans la réalisation de leurs projets, ne sont pas insurmontables, à condition de faire preuve de détermination et de sérieux.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H35.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame Florence LOEMBA**